

Le Nord et l'Aisne

La 1^{ère} église fortifiée se situant à une quarantaine de kilomètres du départ, vous roulez d'abord dans une région bocagère parsemée de bornes chapelles et de kiosques à musique, qui prend fin au Nouvion en Thiérache, centre de production du célèbre fromage de Maroilles et quelques kilomètres plus loin vous aurez le loisir de contempler l'église fortifiée d'Esquehéries, premier édifice du périple.

- Après une rude montée vous découvrirez l'église fortifiée d'Englancourt.

- A Erloy, vous emprunterez la vallée de l'Oise avec , à l'intersection, une vue sur l'édifice de Saint Algis qui mérite amplement le détour.

- A Rozoy sur Serre, la visite de l'église s'impose.

- Parfondeval est un des plus beaux villages de France, prévoyez une longue halte.

- A Dohis, prévoyez une halte photo.

Pour les hébergements et la restauration, adressez-vous à l'office de tourisme de Vervins.

Site internet : www.tourisme-thierache.fr

Mail : accueil@tourisme-thierache.fr



RÈGLEMENT

Les Conditions de participation

Les cyclotouristes du CSEC Ferrière et le Relais Eco-Vélo assurent l'organisation de cette randonnée permanente dénommée «A la découverte des églises fortifiées». **Elle est ouverte à tous les cyclotouristes licenciés ou non Français ou Etrangers.** Les participants de moins de 18 ans devront être obligatoirement accompagnés soit d'un parent soit d'un représentant légal ou d'un éducateur qualifié.

Les participants non licenciés à la FFCT sont assurés au minimum en responsabilité civile par l'organisateur.

S'agissant d'une excursion libre, les participants devront être munis d'une carte européenne d'assurance maladie en cours de validité et d'une carte d'identité. Ils devront respecter les dispositions du code de la route et de la sécurité en général, de la nature et de son environnement.

Les participants devront assurer leur ravitaillement et le cas échéant leur hébergement. A l'issue du parcours, le carnet de route muni des tampons de contrôle sera envoyé au correspondant pour homologation.

Les contrôles

Nous n'exigeons pas de délai de route

7 contrôles dans les localités suivantes sont obligatoires : Cartignies, Englancourt, Chaourse, Dohis, Vervins, Wignehies, Ferrière-la-Grande.

Le Relais Eco-Vélo étant un site d'hébergement, ce point de départ est fortement conseillé.

Pour le contrôle du carnet de route, sont acceptés du participant un timbre humide d'un commerçant, d'une collectivité et autre (la Poste, Gendarmerie) ou une photo du cyclotouriste avec son vélo devant le panneau de la localité. A défaut, il devra obtenir un tampon d'une localité voisine et indiquer la raison de l'absence du cachet adéquat.

Informations pratiques et conseils

Le montant de l'inscription est fixé à 4 euros pour les licenciés FFCT et à 6 euros pour les autres participants. Le règlement doit s'effectuer par chèque à l'ordre d'AGIE Relais Eco-Vélo.

Après réception de l'inscription, le participant recevra l'itinéraire détaillé et renseigné sur les sites et curiosités, sur les aspects pratiques tels que la restauration et les hébergements.

En Thiérache, 71 églises fortifiées sont recensées, il est évident qu'elles ne sont pas toutes sur le parcours, en faisant un petit crochet supplémentaire vous pourrez en ajouter quelques unes.

Les cartes routières à utiliser pour cette randonnée sont les cartes IGN au 1/100000^{ème} N°4 et 5.

À LA DÉCOUVERTE DES ÉGLISES FORTIFIÉES

226 Km - 1 800 m de dénivelée



RANDONNÉE PERMANENTE HISTORIQUE LABEL NATIONAL FFCT N° 321/16

La Thiérache des départements du Nord
et de l'Aisne



HISTORIQUE

Érigées pour la plupart aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles, les églises fortifiées de Thiérache sont le fruit d'une architecture pensée sous la double contrainte du religieux et de la guerre, oeuvre «d'un peuple acharné à ne pas mourir».

Les quelques soixante et onze églises fortifiées que compte aujourd'hui la Thiérache composent un ensemble patrimonial unique, fruit d'une architecture pensée progressivement sous la double contrainte de l'édification religieuse et de la défense militaire.

Véritables documents de pierre, oeuvres d'un peuple acharné à ne pas mourir» (Marc Blancpain), ces églises restituent, dans l'épaisseur même, la mémoire d'un territoire violenté qui a vu se succéder des conflits dévastateurs.

On peut distinguer deux formes de défense : la première, la plus spectaculaire, consiste en un donjon de brique et pierre rajouté à l'espace liturgique. La seconde, l'église, percée de meurtrières, cantonnée de tours et d'échauguettes, est conçue comme un système défensif à part entière.

Il convient donc chaque fois de distinguer la partie spécifiquement religieuse de l'église (le coeur et la nef), dont l'époque de construction remonte au 12^{ème}, 13^{ème} ou 14^{ème} siècles, de la partie défensive des édifices, érigée pour la plupart d'entre eux au 16^{ème} ou au 17^{ème} siècles.



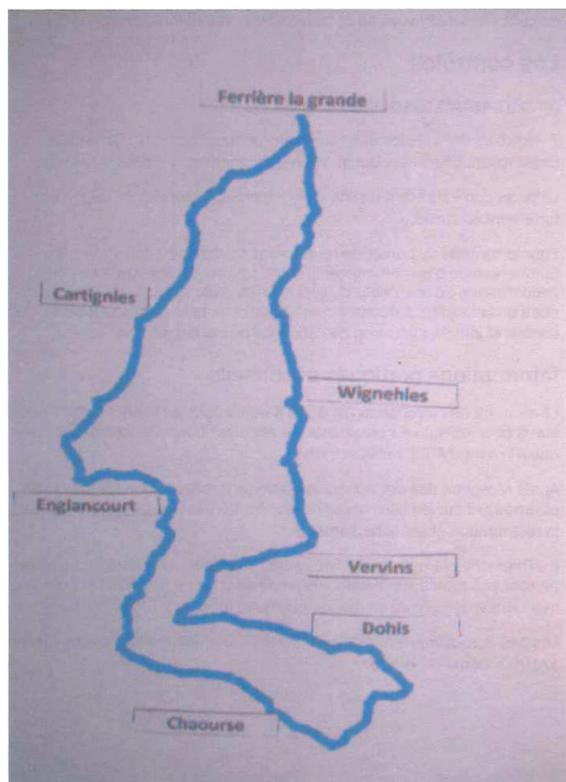
Intérieur de l'église de Parfondeval

Renseignements - Engagement- Homologation

La randonnée peut être effectuée à toute période de l'année. La montant de l'inscription est de 6 € (4 € pour les licenciés FFCT). Les bulletins d'inscription devront parvenir moins de 2 semaines à l'avance au correspondant :

Monsieur Jérôme LACOMBLEZ
Relais Eco-Vélo 1 rue Aristide Briand
59680 Ferrière-la-Grande
Tél. : 03 27 66 90 65 / 06 77 31 78 86

A qui sera également renvoyé pour la demande d'homologation le carnet de route dûment complété et signé. A réception de l'engagement, seront adressés : le parcours détaillé et diverses informations touristiques et pratiques, le carnet de route, le questionnaire d'appréciation et d'actualisation.



BULLETIN D'ENGAGEMENT

à renvoyer au correspondant avec votre paiement et une enveloppe format A5 suffisamment affranchie (voir ci-contre)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Date de naissance* :

Nom complet de votre club :

N° d'affiliation de votre club si club FFCT :

Votre N° de licence FFCT :

Autre fédération :

«Je déclare avoir pris connaissance du règlement de cette randonnée et l'accepter dans son intégralité.»

Date : Signature :

* Si moins de 18 ans, accompagnement obligatoire d'un parent majeur, d'un tuteur légal ou d'un éducateur qualifié.